



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

RÉCUPÉRATION DES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CONGÉLATION COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS : LA MRC DES APPALACHES, PREMIÈRE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES À CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA SORAC

Thetford Mines, le 17 novembre 2025. – La MRC des Appalaches, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente régionale avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC et selon les normes environnementales en vigueur.

Les produits visés par le programme sont entre autres les réfrigérateurs et congélateurs, les cellules de refroidissement, les celliers réfrigérants, les refroidisseurs à vin, les présentoirs et îlots réfrigérés, les machines à glaçons, les distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons, les machines distributrices réfrigérées et les appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical. La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

« La transition vers une gestion plus responsable de nos déchets passe inévitablement par la collaboration terrain avec les municipalités. Ces ententes nous permettent d'implanter des solutions concrètes, adaptées aux réalités locales, et d'agir rapidement pour intercepter les appareils réfrigérants avant qu'ils ne deviennent une source de pollution. Nous saluons les villes et les MRC qui prennent les devants et démontrent une véritable volonté d'agir », mentionne Nathalie Desjardins, directrice générale de la SORAC.

« Notre engagement envers l'environnement, c'est aussi un engagement envers nos citoyens. En collaborant avec la SORAC, nous nous assurons que les appareils commerciaux et institutionnels sont récupérés de manière sécuritaire et responsable. C'est une façon claire de démontrer que la protection de l'environnement fait partie de nos priorités », déclare Marc-Alexandre Brousseau, préfet de la MRC des Appalaches et maire de la Ville de Thetford Mines.

Les citoyens désirant se départir de leurs appareils pourront le faire à l'écocentre situé au 3626, boulevard Frontenac Est, à Thetford Mines. Ils seront ensuite pris en charge gratuitement par la SORAC pour l'ensemble des opérations de récupération. Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter directement la SORAC au 1 888-728-9169, poste 303.

À propos de la SORAC

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile. Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP. Pour consulter la liste complète des produits visés veuillez consulter le site web de la SORAC au www.sorac.ca.

Photo et vignette.



Les citoyens désirant se départir de leurs appareils pourront le faire à l'écocentre situé au 3626, boulevard Frontenac Est, à Thetford Mines. Ils seront ensuite pris en charge gratuitement par la SORAC pour l'ensemble des opérations de récupération.

Sources :

Cassy Lachance

Coordonnatrice aux communications | MRC des Appalaches

418 332-2757, poste 238 | communications@mrcdesappalaches.ca

Nathalie Desjardins

Directrice générale | SORAC

1-888-728-9169, poste 301 | nathalie@sorac.ca